

PROCES VERBAL DE SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le vingt quatre avril à vingt heures trente le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr ADHUMEAU le Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Avril 2025

Présents : ADHUMEAU Alain, BROTTIER Catherine, COLAS Daniel, GRATTEAU Benoit, HOREL Ludovic, PETIT Stéphanie, RETAILLEAU Laurent, SAMSON Frédérique, TASCHET Joël, VERSARI Evelyne, YVON Delphine

Absents excusés ayant donné pouvoir:

M.LECHEVALIER Patrick pouvoir donné à M.RETAILLEAU Laurent

Absents excusés :

Mme PREUD'HOMME Marina, M.TASCHET Frédéric

Secrétaire de séance : M. TASCHET Joël

1 – Approbation du compte rendu de la réunion du 20 Mars 2025

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le compte rendu de la séance du 20 Mars 2025.

2 – Autorisation à signer le second marché subséquent de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint Maximin

Faute de données chiffrées, ce point est reporté à la prochaine réunion de Conseil Municipal.

3 –Acquisition d'un véhicule communal et demande de subvention -2025/28

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au recrutement d'un troisième agent technique, il est nécessaire d'acquérir un nouveau véhicule communal.

Monsieur le Maire présente l'offre de la société SAS LOUDUN VO domicilié 3 Avenue de Ouagadougou 86200 LOUDUN. Il s'agit d'un CITROEN Berlingo au prix de 10 583.33 euros HT.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Vienne au titre d'Activ'3 et propose le plan de financement suivant :

	Dépenses HT	Recettes	%
Département de la Vienne ACTIV3		8 466.66	80%
Autofinancement		2 116.67	20%
TOTAL	10 583.33	10583.33	100%

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Approuve le plan de financement proposé.

-Charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Département au titre d'Activ 3 pour un montant de 8 466.66 €

-Valide le projet d'acquisition d'un véhicule communal et l'offre de la société SAS LOUDUN VO pour un montant de 10 583.33 € HT

-Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025

-Charge Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document

Vote Pour : 12 /Contre : 0/ Abstention : 0

4 – Travaux de voirie 2025 : Trottoirs Lotissement Rue des Paranches et demandes de subventions -2025/29

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la construction des quatre logements Habitat de la Vienne, il est nécessaire de créer un trottoir.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'offre de la société Gonord TP
Les travaux sont estimés à 11 911.60 euros HT.

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subventions auprès du Département de la Vienne au titre d'ACTIV 3 et des amendes de police.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses HT	Recettes	%
Département de la Vienne ACTIV3		6 551.38	55%
Amande de police		2 977.90	25%
Autofinancement		2 382.32	20%
TOTAL	11 911.60	11 911.60	100%

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement proposé.
- Charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Département au titre d'Activ 3 pour un montant de 6 551.38 €.
- Charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Département au titre des amendes de police pour un montant de 2 977 .90 €.
- Valide le projet de travaux de création de trottoirs et l'offre de la société Gonord pour un montant de 11 911.60 € HT
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025
- Charge Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document.

2

Vote Pour : 12 /Contre : 0/ Abstention : 0

5 – Travaux de voirie 2025 : Carrefour de Chasseignes et demande de subvention-2025/30

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de réfection du carrefour de Chasseignes.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'offre de la société Gonord TP
Les travaux sont estimés à 15 744.30 euros HT.

Monsieur le Maire propose de déposer des demandes de subventions auprès du Département de la Vienne au titre d'ACTIV 3.

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous :

	Dépenses HT	Recettes	%
Département de la Vienne ACTIV3		6 282.22	39.90%
Autofinancement		9 462.08	60.10%
TOTAL	15 744.30	15 744.30	100%

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement proposé.
- Charge Monsieur le Maire de solliciter l'aide du Département au titre d'Activ 3 pour un montant de 6 282.22 €.
- Valide le projet de réfection du carrefour de Chasseignes et l'offre de la société Gonord TP pour un montant de 15 744.30€.
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025
- Charge Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document

Vote Pour : 12 /Contre : 0/ Abstention : 0

6 – Travaux de voirie 2025 : Accès à la propriété Rue de la Fuie -2025/31

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'une sortie Rue de la Fuie de la parcelle M712, il est nécessaire de démolir le busage existant actuellement en mauvais état et de le remplacer par un busage neuf.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'offre de la société Gonord TP

Les travaux sont estimés à 1 261.76 euros HT.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide et l'offre de la société Gonord TP pour un montant de 1 261.76€.
- Dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2025
- Charge Monsieur le Maire ou l'adjoint ayant délégation de signature à signer tout document.

Vote Pour : 12 /Contre : 0/ Abstention : 0

7-Partage du coût de l'adhésion au CNAS pour les agents intercommunaux-2025/32

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune est adhérente au CNAS, Comité Nationale d'Action Sociale.

Monsieur le Maire rappelle que deux agents sont intercommunaux.

Monsieur le Maire propose de refacturer la moitié de la cotisation aux autres collectivités d'accueil.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la refacturation de la moitié de la cotisation aux autres collectivités d'accueil.
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

3

Vote Pour : 12 /Contre : 0/ Abstention : 0

8-Partage du coût des vêtements de travail pour les agents intercommunaux -2025/33

Suite au recrutement d'un nouvel agent technique à temps non complet au 01/01/2025, et recruté également dans une autre commune à la même date,

Considérant que la commune de Mouterre-Silly a pris en charge l'acquisition des frais liés aux vêtements de travail,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de refacturer la moitié des frais liés à l'acquisition des vêtements de travail à l'autre collectivité d'accueil.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte la refacturation de la moitié des frais liés à l'acquisition des vêtements de travail
- Précise qu'un détail des frais sera joint au titre exécutoire émis
- Charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Vote Pour : 12 /Contre : 0/ Abstention : 0

9-Refacturation des frais de prise en charge des frais de l'association Mouterre-Silly Culture et Patrimoine prise en charge par la commune -2025/34

Monsieur le Maire informe que l'association Mouterre-Silly Culture et Patrimoine a effectué une demande de mise à disposition d'un barnum auprès de la Communauté de Communes Du Pays Loudunais dans le cadre de la manifestation organisée pour les 10 ans de l'association.

Cependant, depuis le 1^{ER} Janvier 2024, la location est réservée aux communes du Pays Loudunais. Les communes peuvent ensuite les mettre à disposition de leurs associations.

Le tarif de mise à disposition est de 250 euros par commune et par barnum.

Monsieur le Maire propose de refacturer ensuite à Culture et Patrimoine le montant de la mise à disposition.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-Valide la refacturation des frais liés à la mise à disposition du barnum à l'association Mouterre-Silly Culture et Patrimoine.

Vote Pour : 12 /Contre : 0/ Abstention :0

10–Convention Enfance Jeunesse 2025 -2025/35

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la convention de partenariat avec la ville de Loudun est arrivée à son terme le 31 Décembre 2024

Dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, la ville de Loudun propose de continuer sur les mêmes bases 2025.

Il est proposé de signer une convention pour une durée d'un an du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

La participation de la commune s'élèverait à 25% du prix de revient sur la base de la fréquentation.

Le versement de cette participation s'effectuera en N+1 pour la fréquentation en N.

Le dispositif relatif à l'inscription des enfants sera géré conjointement par la commune et la Ville de Loudun, notamment lors de la mise en œuvre de la pré-inscription qui sera obligatoirement réalisée dans la commune de résidence de la famille concernée.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur cette proposition et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la signature de la convention de partenariat entre la commune et la ville de Loudun dans le cadre de l'accueil de loisirs pour l'année 2025

4

Vote Pour : 12 /Contre : 0/ Abstention :0

11–Choix du nom du Lotissement-2025/36

Vu la délibération du 15 Décembre 2022 validant le projet d'un lotissement Chemin de Moncontour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de donner un nom à la rue.

Après avoir écouté les propositions des conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la dénomination « Impasse Simone Veil »

Vote Pour : 12 /Contre : 0/ Abstention :0

12–Questions diverses

-Organisation du 8 Mai

-Les drapeaux seront mis en berne sur les bâtiments publics le samedi 26 Avril 2025 à l'occasion des obsèques du Pape François

Le Maire

Alain ADHUMEAU

Le secrétaire de séance

Joël TASCHET